

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
 États-Unis (UN AN)... \$2.25
 Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'A. C. J. :
 Canada (UN AN)... \$1.00
 États-Unis (UN AN)... \$1.25
 Branger (Union postale).
 UN AN... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TELEPHONE : 1710

SOMMAIRE

Encore un triomphe pour le Sacré-Cœur...
 ...XX
 Exposition... ou cirque... PAUL L'ERMITE
 Lettre autographe de Sa Sainteté le Pape Benoît XV — Un défenseur de la langue française — La Croix Rouge — Appel du roi Georges V — Les droits du français.
 A propos de tolérance... RAPHAËL
 La biisson et les soldats... CIVIS
 St-Joseph m'a exaucé...
 ...Pierre BONACINA, ptre.
 Le téléphone sans fil — Une œuvre bienfaisante — L'Ordre Indépendant des Forestiers — En Passant : (la supériorité du bilinguisme ; Histoire de la punaise.)

Encore un Triomphe
Pour le Sacré-Cœur

Ce nouveau triomphe, c'est dans le diocèse de Saint-Hyacinthe qu'il vient d'être enregistré.

La paroisse de Saint-Pie y a, dimanche dernier, acclamé la royauté ecclésiastique du Christ. La première en ce diocèse à entrer dans le beau mouvement des hommages officiels au Cœur sacré du Christ-Roi, elle l'a fait avec solennité impressionnante.

La fête commença par la célébration de la messe paroissiale, que chanta Mgr P.-Z. Decelles, accompagné de MM. Decelles et J.-R. Martin comme diacre et sous diacre. S. G. Mgr A.-H. Bernard évêque de Saint-Hyacinthe, y assistait paré au trône ayant à ses côtés MM. les chanoines A.-M. Daouet et F.-Z. Decelles. — Le sermon de circonstance y fut prêché par le T. R. P. P.-M. Beliveau, prieur des Dominicains, à Saint-Hyacinthe.

Puis, la foule se rendit sur la place de l'église et se rangea autour du monument superbe que la paroisse vient d'ériger en hommage au Sacré-Cœur. Là, devant tout un peuple pieusement agenouillé, et en présence du vénéré Evêque de Saint-Hyacinthe, les deux municipalités de Saint-Pie se sont officiellement consacrées au Sacré-Cœur de Jésus par l'organe de Mgr le curé de Saint-Pie. Entouré de MM. les Maires et de leurs Conseils, Mgr Decelle a prononcé l'acte de consécration suivant :

CONSÉCRATION DE SAINT-PIE

AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

"Seigneur Jésus-Christ, au pied du monument qu'il vient de vous offrir en hommage, voici humblement prosterné le peuple de Saint-Pie, avec les chefs de son administration civique.

"Au nom de leurs municipalités respectives, les maires et Conseils de la Paroisse et du Village de Saint-Pie reconnaissent en vous, Seigneur, "la Voie, la Vérité et la Vie". Ils professent que sans vous, les sociétés ne peuvent être ni paisibles, ni heureuses, ni prospères, ni honorées. Ils

croient fermement que vous êtes le Maître du monde, par droit de création et par droit de conquête. Et ils veulent que vous soyez aussi leur Maître par droit d'élection.

"En conséquence et par leur spéciale délégation, je vous consacre officiellement, en leur nom, les deux municipalités de Saint-Pie, en vous priant d'en être le Roi et le Maître souverain.

"Une résolution de leurs Conseils amis sous votre spéciale protection tous leurs travaux. Ils désirent Seigneur, s'inspirer toujours de vous dans leurs délibérations, dans leurs résolutions, dans toutes leurs entreprises. Ils désirent éviter, dans l'accomplissement de leur mandat, tout ce qui serait contraire aux droits de votre autorité souveraine, aux lois de votre Evangile, et aux directions de votre Sainte Eglise. Ils désirent, enfin, que vous régnez sur la vie publique de Saint-Pie comme sur la vie privée de ses habitants.

"Bénissez, Seigneur, leurs pieuses aspirations, pour la gloire de votre Sacré-Cœur, et pour l'édification de leurs concitoyens.

"Bénissez aussi ce peuple fidèle qui lui-même, se consacre tout entier à votre Cœur adorable. Dans votre bonté infinie, comblez-le des biens promis aux peuples que vous aimez. Dans votre miséricorde, écarter de lui les fléaux que ses fautes auraient mérités. Etablissez-le dans la tranquillité de l'ordre. Faites régner, en tous ceux qui le composent, la charité dont vous avez fait votre précepte, et la paix dont vous avez fait la condition de votre présence au milieu des hommes.

"Que désormais de tous les points de cette paroisse, l'on puisse s'écrier d'une seule voix : "Louange au divin Cœur à qui nous devons le salut" / A lui soient gloire et honneur dans tous les siècles" !

Ainsi soit-il

Le Sacré-Cœur fut ensuite acclamé par les chants liturgiques et au son de la fanfare du Patronage de Saint-Hyacinthe.

Puis, Monseigneur le Curé offrit ses actions de grâces et celles de son peuple au Père très aimé de la famille diocésaine qui avait daigné s'associer de sa personne à ses enfants de Saint-Pie en cette fête inoubliable. Sa Grandeur voulut bien y répondre, en adressant à la foule qui se pressait sur toute la place de l'Eglise, un discours remarquable de piété émue et de hautes et opportunes leçons. Elles montre dans l'érection de ce beau monument et dans cette officielle consécration au Sacré-Cœur, le splendide couronnement de toute une œuvre de rénovation chrétienne et de progrès moral

dont les débuts remontent, à un quart de siècle en arrière dans l'histoire de Saint-Pie. Et jugeant digne d'une faveur permanente de l'Eglise le monument qu'il venait de bénir, Monseigneur de Saint-Hyacinthe y attacha l'indulgence de cinquante jours, que l'on pourra gagner en saluant cette image du Sacré-Cœur et en disant, au moins de cœur, l'invocation : "Cœur Sacré de Jésus, ayez pitié de nous."
 La cérémonie se termina par le chant du *Te Deum*.

XX.

Exposition... ou cirque?!!!

Un paisible village, chef-lieu de Comté, pourtant, renommé surtout par ses Expositons à la mode

I

Au milieu de ce village, une maison "haut style"

Dans cette bizarrerie de château, perdu dans un fauteuil "Louis XIV", sous bleu réverbère — salon dernier goût, un homme, brun comme un gros sou, renasse un tas de lettres et de journaux :

— Epaminondas, l'as-tu vu ? ... déclanche subitement une voix bien timbrée, celle de Madame, près de la porte-d'arche.

— Qui ? .. Quoi ? ..

— Mais .. cet article sur l'Exposition !

— Cette fameuse Chronique d'hier soir ?

— Justement. Elle en a du caractère !

— Je la cherche depuis une demi-heure, esprieti ! Mille tonnerres d'un nom, j'aurais dû la mettre au feu tout de suite, hier soir ! .. Personne autre que moi n'aurait mis le nez dessus !

— Monsieur ...

— Monsieur qui ? ...

— Le maire, voyons ... Monsieur Latouche, est venu cet après-midi...

— Le maire ... qu'avait-il d'affaire ici ? ...

— Il est venu chercher le marteau. et ...

— Et ! ...

— Je lui ai passé le journal, qui était sur ma table, et il l'a emporté, quoi !

— C'est le comble, le maire, cet éteignoir, qui a cette m... Chronique ! ... Nous allons en avoir une tempête au Conseil, lundi ! ... Ma foi, pauvre Adèle, tu n'as pas pensé plus long que ton nez !

— !!!

II

Lundi.

Au Conseil municipal, Conseil de Comté pour la circonstance.

Tous les maires du Comté

sont présents, le front haut comme des Pères Conscrits:

— Messieurs, .. c'est Latouche en effet, qui parle .., Messieurs Représentants du Comté, je tiens à porter à votre connaissance un écrit très sensé sur l'Exposition. Notre honneur et savoir-faire sont en jeu. On nous reproche d'abord et avec raison, je crois d'avoir commis "une bétise, une unique en son genre", en n'ayant pas l'entrée gratuite aux Messieurs du Clergé ...

— C'est pourtant vrai ! .., avoue candidement Pierre Rebelouant; les oreilles au vent. Il n'y a que notre Exposition

— De plus, continue Latouche, on nous reproche, avec raison encore, je crois, d'avoir admis sur le terrain des nègres et des bouffons, même des danseuses, qui attirèrent toute l'attention.. et les sous des visiteurs naturellement, au grand détriment des produits vrais agricoles, dont on ne s'est presque pas occupé ...

— Ah ! pour ça, par exemple ! .. riposte Epaminondas, l'œil au vert, et d'un formidable coup de poing, faisant craquer une patte de la grande table, comme pour y enfoncer son opinion de Phénix, là au moins.

— Mais, .. quoi ? ... demande Latouche.

— Oui .., voulez-vous bien nous laisser tranquilles là-dessus ! .. Il faut des amusements ! .. Et pensez-y donc, .. notre dividende, qui serait réduit de cinquante pour cent ! ...

— Mais, enfin ...

— Enfin .. quoi ? ...

— Notre Exposition ...

— Notre Exposition .. et quoi ? ...

— Voyons, notre Exposition .., oui ou non, est-elle une Exposition .. ou un Cirque ? !!!

— ! ? !

Et voilà !

PAUL L'ERMITE.

Avis important

Tous ceux qui nous font remise par chèques pour abonnement ou pour achat de livres sont priés de les faire payables au pair, ou d'ajouter quinze sous.

PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la Vérité par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

LETTRE AUTOGRAPHE

De Sa Sainteté le Pape Benoît XV

AU COMITÉ DU 3ÈME CENTENAIRE DE
LA FOI AU CANADA

Le Comité du Troisième Centenaire de la Foi au Canada a reçu de Rome un très précieux document : une lettre autographe de Sa Sainteté Benoît XV.

Cette approbation du Saint Père est la meilleure récompense que les Membres du Comité du Troisième Centenaire pouvaient désirer ; aussi, ont-ils reçu cette délicate et paternelle attention du Chef de l'Eglise avec une joie très vive et une très profonde reconnaissance que tous les catholiques du comité vont certainement partager.

La lettre du Pape est accompagnée d'un autre témoignage reçu également avec gratitude, celui de Son Eminence le Cardinal P. Gasparri, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

A Nos Chers Fils le Président et les Membres du Comité chargés de préparer les fêtes du tricentenaire de la Foi au Canada.

BENOIT XV, Pape.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique,

Vous nous annoncez des fêtes solennelles à l'occasion du troisième siècle écoulé depuis le jour, où pour la première fois, le peuple canadien a été, par le secours et le bienfait de Dieu, appelé à l'amirable lumière du Christ. Ce projet, semble-t-il, non seulement fait honneur à la piété de vos compatriotes et à la vôtre en particulier, mais il est encore d'un heureux présage pour l'avenir.

En effet, en travaillant à la préparation des fêtes, vous vous proposez, votre lettre en fait foi ; de ne poursuivre qu'un but dans cette célébration : vous pénétrer tous, aussi bien sur l'excellence que sur l'utilité de la vérité et de la grâce divine qui vous ont été communiquées par la religion catholique, de sentiments tels que tous à l'envie soient portés à offrir à Dieu d'immortelles actions de grâces.

Vous ne voulez pas séparer de l'expression de votre gratitude envers Dieu, la manifestation de votre reconnaissance envers ces Religieux Franciscains dont la charité apostolique vous a procuré à vous et à vos ancêtres de si grands avantages. Ce dessein est vraiment digne de votre foi et de votre sagesse, et, pour cette raison également, Nous jugeons qu'il mérite Notre approbation.

Un cœur qui n'est ni oublieux ni ingrat, Nous le comprenons, ne doit pas se contenter de rappeler et de publier hautement les bienfaits reçus, il doit encore les entretenir et les garder avec une pieuse sollicitude. Aussi, vous apporterez, nous n'en doutons pas, non seulement un soin religieux à conserver les fruits qu'à produits le travail de ces ouvriers évangéliques, mais encore vous vous efforcerez tous d'en préparer un récolte plus abondante, plus riche et plus consolante. Dans ce but, vous aimerez avec plus d'ardeur la discipline catholique, vous vous at-

tacherez au Siège Apostolique par des liens plus étroits d'amour et d'obéissance.

Pour que nos désirs se réalisent, nous vous accordons d'un cœur très aimant dans le Seigneur comme gage des dons célestes et comme preuve de Notre Bienveillance, la Bénédiction Apostolique, à vous chers fils, et tous les canadiens catholiques.

Donné à Rome, près St. Pierre, le 12 Septembre 1915, de Notre pontificat la deuxième année.

BENOIT XV, Pape.

Secrétairerie d'Etat
de Sa Sainteté

Du Vatican, 15 septembre 1915.

Au Très Honorable Sir A. B. Routthier, Président du Comité Général des Fêtes du Troisième Centenaire de l'établissement de la Foi au Canada, Québec

Monsieur le Président,

C'est avec une satisfaction toute particulière que Notre Saint Père le Pape Benoît XV a appris, par votre lettre du 16 août dernier, que les catholiques du Canada célèbrent cette année le Troisième Centenaire de l'établissement de la Foi dans leur Pays.

Désirant, en cette mémorable circonstance, donner à ses chers Fils spirituels du Canada un témoignage de Sa toute spéciale bienveillance, et s'associer aux fêtes Commémoratives de cet heureux événement, de cet insigne bienfait, Sa Sainteté a daigné vous adresser ainsi qu'aux Membres du Comité de vos Solennités une Lettre Autographe de félicitations et d'encouragement.

Nul doute que ce précieux Autographe du Souverain Pontife ne soit accueilli avec joie et avec reconnaissance par les catholiques du Canada, et ne contribue à accroître encore leur attachement et leur dévouement à l'Eglise et au Saint-Siège.

J'ai le plaisir de vous adresser, conjointe, la dite Lettre Pontificale, et avec mes vives félicitations et mes meilleurs vœux de succès pour vos fêtes, je vous prie d'agréer, Très Honorable Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.

R. Card. GASPARRI.

Voici la lettre du Comité à laquelle le Saint-Père et le Cardinal d'Etat font allusion :

Québec, 16 août 1915.

Sa Sainteté Benoît XV,
Rome.

Très Saint Père,

Votre Sainteté sait que les catholiques du Canada célèbrent cette année le Troisième Centenaire de l'établissement de la Foi, dans leur pays.

En 1615, des Franciscains, alors connus sous le nom de Récollets, envoyés par votre Prédécesseur Paul V, d'heureuse mémoire, abordèrent nos rives, se vouèrent à la desserte de la colonie française, fondée par Champlain en 1608, et commencèrent avec un zèle incroyable l'évangélisation des Indigènes de ce pays. Ils furent les fondateurs de cette Eglise canadienne dont nous sommes les fils heureux et soumis.

Tel est l'événement que les catholiques du Canada veulent commémorer solennellement. Ils estiment que de tous les anniversaires qu'un peuple puisse célébrer, celui-là est le plus grand et le plus glorieux.

Un comité de catholiques, composé de prêtres et de laïques, prépare le programme des fêtes.

Ce Comité a poursuivi ses travaux sous le haut et distingué patronage de Son Eminence le Cardinal Louis-Nazaire Bégin, Archevêque de Québec, avec l'approbation très appréciée de Son Excellence Mgr P. E. Stagni, Délégué Apostolique, l'adhésion expresse de vingt de nos vénérés évêques et l'assentiment de tous.

Très Saint Père, le Comité des fêtes du Troisième Centenaire de la Foi au Canada est heureux de dire à Sa Sainteté que le but qu'il se propose par ces fêtes, est bien celui que notre vénéré et très aimé Cardinal a ainsi formulé : " donner à notre peuple fidèle l'occasion de remplir envers Dieu l'impérieux devoir de la reconnaissance pour l'inappréciable bienfait de la foi, glorifier et à juste titre, les Fils de Saint-François d'Assise qui furent les instruments dont Dieu se servit pour inaugurer en notre pays le culte catholique et diriger les premiers pas de notre Eglise naissante. "

Très Saint Père, les Membres du Comité des fêtes de notre glorieux tricentenaire s'estimeront grandement récompensés si Votre Sainteté daigne leur accorder la Bénédiction Apostolique et l'expression de sa paternelle autorité devant laquelle nous nous inclinons tous avec le plus grand respect, la plus entière soumission, un amour filial très sincère et un dévouement sans limites.

Nous nous prosternons devant Votre Sainteté, dont nous sommes les très humbles serviteurs,

(Signé) A.-B. ROUTMIER,
Président Général.

C. J. MAGNAN,
Secrétaire Général.

Un défenseur de la langue française

M. M. Monaghan, de Québec, dans une entrevue avec un représentant du *Citizen* d'Ottawa s'est fait le défenseur de la langue française :

Quelque soin que l'on apporte, dit notre distingué concitoyen, à l'étude des sciences des mathématiques, il reste bien peu de chose de tout cela dans l'esprit, une fois qu'on a quitté les bancs de l'école. Pourquoi ? Parce que c'est l'infime minorité des hommes qui est destinée à approfondir ces branches des connaissances humaines. Il faut pour cela, une tournure d'esprit spéciale qui n'est pas celle de la majorité.

Par contre, l'étude de la littérature est susceptible de laisser des traces profondes dans l'esprit de cette majorité. J'en conclus à la suite du docteur Samuel Johnson, une autorité en matière de pédagogie, que la littérature fournit, au point de vue des connaissances purement humaines, le sujet d'étude le plus utile à

la majorité des hommes.

Ceci posé, je soutiens, avec le docteur Johnson, que l'étude de la littérature et, notamment, l'étude de la littérature française, de cette langue qui est celle de la diplomatie, en même temps que la plus proche héritière, avec l'italienne, de la vieille langue latine, est beaucoup plus profitable, dans une école ou dans un collège que maint autre sujet inscrit au programme.

Les quelques années que j'ai passées à acquérir la connaissance du français, m'ont apporté plus de jouissances littéraires et m'ont valu encore davantage au simple point de vue pécuniaire que l'étude de presque toute ma vie appliquée à d'autres sujets.

Je suis donc d'avis qu'il faudrait apprendre plus de français dans l'Ontario et pour plusieurs bonnes raisons.

Nous sommes un peuple mixte, maintenant, au Canada. Nous sommes justement ce qu'était l'empire romain au I^{er} et au II^e siècles. Deux langues, entre toutes les autres, y prédominaient : le latin, la langue des vainqueurs, et le grec celle des vaincus.

En hommes pratiques et clairvoyants les Romains réglèrent ce problème, d'accord avec les lois de l'expérience aussi bien qu'avec le droit naturel. Ils ne persécutèrent même pas la langue d'un seul pays, ni d'un seul peuple. L'Afrique garda son langage particulier ; de même l'Espagne, la Gaule, la Bretagne, la langue de Virgile et de Cicéron fut adoptée partout... Par leur éducation et par théorie, les peuples étaient poussés à adopter la langue de Rome, mais, comme affirme Gibbon, la situation des Grecs était toute différente. Ils jouissaient d'une longue civilisation, tout comme les Canadiens français parmi nous.

Les deux langues (le latin et le grec) exercèrent chacune une juridiction distincte dans tout l'empire : la grecque, servant d'intermédiaire naturel à la science et aux arts ; la romaine, devenant l'idiome légalisé des transactions commerciales.

Les Canadiens français sont ici à demeure : ils possèdent une littérature qui n'est certainement pas inférieure à l'anglaise, et l'on ne peut pas mettre en question, non plus le droit naturel inaliénable qu'ils ont de faire apprendre à leurs enfants leur langue maternelle. Vouloir leur enlever ce droit, ce serait les persécuter et leur imposer une tyrannie intolérable. Que les Anglais se mettent un moment à leur place. Seraient-ils disposés à céder ce droit divin sans protester et sans livrer une lutte sans merci ? ...

D'après l'expérience de plus de vingt-trois ans que j'en ai, si vous accordez un traitement équitable aux Canadiens français, vous n'aurez pas d'amis plus généreux ni plus reconnaissants...

J'ai suivi attentivement la controverse sur le problème bilingue... et j'en tire la conclusion qu'à moins de faire disparaître le Règlement 17, il n'y a guère de paix ni d'accord possibles. La suggestion faite déjà par Son Eminence le cardinal Bégin et par le premier ministre de Québec, d'en venir à un accord honorable sur cette

question, était opportune et éminemment pratique.

Il faut se rappeler que Québec est une grande province, riche et prospère. Ses richesses agricoles et son activité industrielle sont bien connues. Votre province en reçoit, chaque année, des millions, sous forme d'argent, de produits industriels et agricoles, d'épargnes et de dépôts, de primes d'assurance et d'échange. Vous ne pouvez donc pas vous abstenir de faire du cas de tout cela, guidés que vous devez être, sinon par l'esprit de justice et le fair play, du moins par des motifs de prudence.

La connaissance de l'anglais fait des progrès remarquables dans toute la province de Québec. C'est vous qui y perdrez le plus, Anglais d'Ontario, si vous n'insistez pas sur la nécessité qu'il y a d'apprendre le français, notamment dans vos écoles primaires...

L'agitation dirigée contre l'enseignement du français est aussi inusitée qu'antipatriotique. Loin de déconseiller et de restreindre l'usage de cette langue, on devrait suivre une ligne de conduite toute différente.

A mon avis, ceux qui, de part et d'autre, s'appliquent à semer des germes de dissension et de discorde parmi le peuple canadien, de quelque race qu'il se compose et quelles que soient les langues qu'il parle, doivent être regardés comme les pires ennemis du Canada.

LA CROIX ROUGE

S. E. le Cardinal Bégin

Bien chers collaborateurs,

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec vient de prendre l'initiative d'une souscription publique en faveur de l'excellente Œuvre de la Croix-Rouge. Une lettre a été adressée à tous les maires, les invitant à organiser une collecte dans leur municipalité pour le 28 de ce mois.

L'autorité religieuse ne saurait rester indifférente à une entreprise comme celle-là. Il s'agit de créer un grand mouvement de charité en faveur des pauvres blessés, dont le nombre grandit à mesure que se poursuivent les horreurs de la guerre. Nous n'hésitons pas à tendre la main aux promoteurs de ce mouvement, et nous ferons notre possible pour les aider à bien remplir leur noble tâche.

Messieurs les Curés sont donc instamment priés d'annoncer et de recommander la collecte qui sera faite dans leur paroisse le jeudi 28 du courant. Nous voulons qu'ils donnent leur concours et leur appui au Conseil Municipal et aux organisations qui seront faites pour assurer à l'entreprise des résultats qui nous fassent honneur.

Plusieurs fois déjà on a mis à contribution la générosité de notre peuple en faveur des victimes de la guerre. Ces divers appels ont eu des résultats admirables. Toujours notre clergé a fait sa très large part de travail et de sacrifice. Voici une nouvelle demande qui sera reçue avec la même bienveillance et trouvera les bonnes ouvertures comme les autres.

Ce sont les blessés, cette fois, qui font appel à notre compassion; et ces blessés sont nos frères, qui ont porté sur le champ de bataille le bel élan de notre race et la fierté d'un patriotisme qui se souvient. Leur sang généreux a coulé pour l'universelle expiation, et c'est sa voix qui monte aujourd'hui vers nous. Écoutons la plainte de leurs souffrances et la leçon de leur sacrifice.

En face des ruines qui couvrent les pays ravagés par la guerre, parmi ces tragiques batailles qui multiplient les foyers de la douleur, notre part, jusqu'à présent, reste la meilleure: mettre un peu de baume sur tant de plaies. En vérité, Dieu nous traite en nation privilégiée: *non fecit taliter omni nationi!*

Soyons du moins, entre ses mains, l'instrument actif de sa charité. Faisons sans nous laisser, et d'un cœur joyeux, tous les sacrifices possibles. Ces sacrifices nous garderont sous la protection divine, et ils ajouteront plus de poids aux prières que nous faisons pour le rétablissement de la paix dans le triomphe de l'ordre et de la justice.

Appel du roi Georges V

Le roi Georges V vient de lancer un appel à tous ses sujets, les invitant à s'engager volontairement pour combattre les alliés teutons. Le message de Sa Majesté se lit comme suit:

"A mon peuple:

"A cette phase sérieuse de la lutte entre mon peuple et un ennemi puissamment organisé qui a transgressé les lois des nations et changé les règles qui gouvernent l'Europe civilisée, je vous fais appel.

"Je me réjouis de l'effort de l'Empire et je suis fier de la réponse volontaire de mes sujets de toutes les parties du monde qui ont abandonné demeure et fortune, et leur vie même pour conserver à leurs descendants la liberté de l'Empire que leurs ancêtres et les miens ont faite ce qu'elle est. Je vous demande de rendre ces sacrifices profitables.

"On ne peut prévoir la fin. Plus d'hommes, et plus encore, sont nécessaires pour maintenir les armées en campagne et obtenir la victoire et une paix durable. Jadis les moments les plus sombres ont toujours provoqué la plus grande détermination chez notre race. Je vous demande, hommes de toutes classes, de vous offrir librement et de prendre votre part dans ces combats.

En répondant librement à mon appel, vous aiderez vos frères qui, depuis des mois, ont soutenu les traditions et la gloire des armées britanniques."

PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la Vérité par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

Les droits du français

La *Revue Canadienne* vient de publier le texte complet du magistral plaidoyer de M. Thomas Chapais, en faveur de la langue française:

Les règlements dont se plaignent nos compatriotes ontariens, dit-il, sont injustes, parce qu'ils violent à la fois le droit naturel et le droit historique. Ils violent le droit naturel des parents, parce qu'ils refusent à ceux-ci la liberté de faire enseigner à leurs enfants d'une manière satisfaisante leur langue maternelle, la langue de leurs pères, la langue de la race dont ils descendent et dont le sang coule dans leurs veines. La langue d'un peuple est la gardienne de sa foi, la dépositaire de ses traditions, le signe distinctif de sa personnalité. Elle est le lien qui relie entre elles les générations. Elle fait profiter le présent des expériences du passé. Elle maintient l'esprit de famille et conserve chez les fils le culte des aïeux et la vénération des vertus ancestrales. La langue apprise sur les genoux de la mère, la langue des premiers balbutiements, des premières paroles, des premières impressions reçues et communiquées, des premières leçons, des premiers raisonnements, des premiers essais d'imagination et des premiers efforts de réflexion, n'est-elle pas une discipline, une énergie vitale, une source de lumière et de force? Comment le père et la mère, lorsque l'heure sonne de l'enseignement public, de l'instruction scolaire, ne tiendraient-ils pas ardemment à ce que leur enfant apprenne aussi parfaitement que possible cette langue qu'ils considèrent à bon droit comme l'un de leurs plus précieux héritages? Et comment qualifier l'acte de ceux qui voudraient s'interposer entre ce vœu, entre cette volonté des pères de famille et leur réalisation? C'est un attentat à la liberté paternelle, c'est une violation du droit naturel des parents.

Il ne servirait de rien ici d'invoquer un prétendu droit supérieur celui de l'unité nationale. L'unité nationale peut exister, et elle existe, sans l'unité de langue et sans l'unité de race. L'univers entier, en ce moment envoie son admiration passionnée à un pays, divers de race et de langage, mais un dans le patriotisme sublime qui immortalise l'héroïque Belgique pour les siècles à venir. Le Canada est un de ces pays où l'unité de race n'existe pas mais où l'union nationale peut grandir dans la justice et la liberté.

Les règlements du département d'éducation d'Ontario ne violent pas seulement le droit naturel, ils violent le droit historique. Et ici nous ne pouvons retenir l'expression de notre étonnement devant la prodigieuse méconnaissance de notre histoire dont sont affligés trop d'hommes publics dans notre pays. Ils semblent véritablement scandalisés lorsqu'on leur parle des droits de la langue française au Canada. Mais ces droits sont écrits en lettres flamboyantes à toutes les pages de nos annales déjà plusieurs fois séculaires. On parle, on écrit et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a trois siècles, un Français, qui s'appelait Champlain est venu ici

fonder Québec, et semer le germe d'où devait sortir une nation chrétienne et française sur les rives du Saint-Laurent. On parle, on écrit et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a trois siècles un Français qui s'appelait Maisonneuve est venu ici fonder Montréal, poste stratégique destiné à devenir l'une des métropoles du monde. On parle, on écrit et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a 256 ans, un Français qui s'appelait Laval est venu ici instituer la paroisse canadienne, promouvoir l'enseignement des lettres et des arts et implanter dans ce pays naissant des institutions religieuses et sociales qui ont traversé les âges. On parle, on écrit et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a 250 ans un Français qui s'appelait Talon est venu ici organiser, par ses fortes initiatives, l'administration, l'industrie et la colonisation canadiennes. On parle, on écrit, et l'on enseigne le français au Canada, parce qu'il y a plus de deux siècles, des Françaises qui s'appelaient Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoise, sont venues ici vouer leur vie au soulagement de la misère humaine, à la formation religieuse et intellectuelle de la femme et de la mère canadiennes, et que leurs œuvres perpétuées ont continué leurs bienfaits de génération en génération. On parle, on écrit et l'on enseigne le français au Canada, parce que durant un siècle et demi, nos explorateurs et nos apôtres, Joliette, Marquette, La Salle, Dollier Galinée, La Motte Cadillac, Saint-Lussou, La Vérandrye, Le Caron, Viel, Brébœuf, Lalouant, Jogues, et tant d'autres ont promené le verbe français à travers le Canada tout entier, des rives laurentiennes jusqu'au delà de la région des grands lacs, et que nos martyrs ont rougi ces flots et arrosé ce sol de leur sang versé pour la civilisation chrétienne. On parle, on écrit, et l'on enseigne le français au Canada, parce que enfin, pendant cent cinquante ans le Canada s'est appelé de ce nom radieux et rayonnant de gloire: la Nouvelle-France!

Voilà le premier fait historique qui doit s'imposer à l'attention de nos concitoyens anglais, s'ils veulent comprendre les origines de la question bilingue. Mais ce fait ne suffit pas, il faut en considérer un autre qui s'est juxtaposé au premier. Non seulement le Canada a été découvert, fondé, civilisé et christianisé par des hommes de race, de langue et de mentalité françaises, mais lorsque les décrets providentiels ont fait passer ce pays sous une autre souveraineté, et en ont fait un pays britannique, la nationalité fondatrice n'a pas abdiqué; elle n'a pas voulu mourir. Et, après avoir constaté son origine et son œuvre, il faut constater sa survivance. Ce n'est pas ici le moment de rechercher comment, par quelles causes, à travers quelles luttes, cette survivance s'est produite. Le fait est là, éclatant et tangible, et cela nous suffit! La survivance du français au Canada s'est affirmée, dès le lendemain du changement de régime, en 1760, lorsque les généraux anglais Amherst, Murray, Gage, ont publié

leurs proclamations et leurs ordonnances en langue française. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1774 lorsque le ministère de Lord North et le parlement impérial sous l'inspiration du général Carleton décrétèrent le maintien de nos lois françaises. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1792, lorsque la Chambre d'assemblée du Bas-Canada décida que toutes les procédures parlementaires et l'impression des lois se feraient en français aussi bien qu'en anglais. La survivance du français au Canada s'est affirmée, en 1848, lorsque le parlement impérial, réparant une iniquité de l'Acte d'Union de 1841, révoqua l'article qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1867, lorsqu'à la demande des Pères de la Confédération fut promulgué l'article 133ème de notre constitution fédérale, en vertu duquel la langue française est proclamée l'une des deux langues officielles du Canada. La survivance du français au Canada s'est affirmée en 1871, lorsque, sur l'initiative de ce grand patriote, Sir Georges Cartier, l'Acte du Manitoba mit la langue française sur le même pied que la langue anglaise pour les procès-verbaux législatifs et les procédures judiciaires dans cette nouvelle province. La survivance du français au Canada s'est affirmée enfin en 1882, quand un de nos plus éminents gouverneurs généraux, le marquis de Lorne, illustre à la fois par ses hautes fonctions et sa royale alliance, affirmait avec éclat notre dualisme de langue, par la création de la Société Royale, qui comprend, à côté d'une section de littérature anglaise, une section de littérature française.

Messieurs, dans cette énumération, je me hâte d'accuser moi-même une lacune, une lacune volontaire que j'ai commise afin de mieux mettre en lumière l'une des manifestations les plus éloquentes de la survivance du français au Canada. Cette survivance, et sa légitimité, et sa raison d'être, elles n'ont jamais reçu un plus magnifique hommage que celui dont la législature de la province d'Ontario elle-même—connue alors sous le nom de Haut-Canada—voulut, il y a plus d'un siècle, consigner dans ses archives l'impérissable souvenir.

C'était en 1793. Il n'y avait, dans toute l'étendue de la nouvelle province, qu'une poignée de Français, descendants des colons de Lamoignon-Cadillac, établis aux confins du Canada, dans le district d'Essex. Écoutez ce que fit spontanément l'Assemblée législative haut-canadienne, toute anglaise, à l'exception peut-être d'un seul membre : Ordre du 3 juin 1793. — Il est ordonné que les actes déjà adoptés, ou ceux qui pourront être adoptés à l'avenir par cette législature soient traduits en langue française pour l'avantage des habitants du district de l'ouest de cette province et d'autres colons français qui pourront venir s'établir dans cette province, et que A. Macdonald, écuyer, membre de cette chambre, représentant le comté de Glengarry, soit également employé comme traducteur français

pour cette fin et pour d'autres fins. Voilà ce qu'on peut lire dans le volumineux manuscrit des procès-verbaux de l'assemblée du Haut-Canada, pour 1793, conservé dans la bibliothèque d'Ottawa.

Et si l'on veut un commentaire de ce document, qui comporte une si haute leçon de libéralité politique en voici un dont l'autorité ne sera pas suspecte à nos concitoyens anglais d'Ontario. Sir John Macdonald, qui avait cité cette pièce au cours d'un débat sur la langue française dans le parlement fédéral, il y a vingt-cinq ans s'écriait aux applaudissements de toute la Chambre des communes : "Après un laps de temps de cent années, allons-nous montrer moins de libéralité envers nos compatriotes canadiens français que leur en ont montré les quelques Anglais, les loyalistes de l'empire uni qui se sont alors établis dans l'Ontario ? Non, M. l'orateur ! Cette résolution couvrirait de honte les hommes qui ont essayé de dépouiller nos amis d'origine française de la province d'Ontario des privilèges qui leur ont été accordés il y a cent ans par un corps d'hommes qui ne parlaient absolument que l'anglais."

Voilà quels sont les titres historiques de nos concitoyens français d'Ontario. Ils ne sont pas des étrangers sur ce sol conquis par leurs pères à la civilisation et à la foi. Ils sont de bons et loyaux sujets britanniques, de bons et loyaux sujets canadiens. Leurs demandes ne sont ni extravagantes, ni subversives. Ils réclament simplement le droit de faire enseigner à leurs enfants, d'une manière efficace, dans les écoles construites et maintenues par leur argent, la langue qu'ils ont apprise sur les genoux de leurs mères, la langue de leurs aïeux, fondateurs du Canada, la langue de Racine, de Bossuet, de Chateaubriand, de Victor Hugo, de Barryer, de Louis Veuillot d'une de ces langues-reines dont l'influence et le prestige ne sont confinés ni à un peuple ni à un hémisphère.

En réclamant ce droit, ils sont en pleine tradition canadienne, tandis que leurs adversaires se battent en réalité contre trois siècles d'histoire. Or, on ne se bat pas impunément contre l'histoire. L'histoire est la combinaison logique des faits et la puissance des faits est irréductible.

Devais-je m'attarder maintenant à démontrer que la tentative du gouvernement ontarien est impolitique. De quoi avons-nous besoin, au Canada, en ce moment plus que jamais ? D'union, de bonne entente, de concorde de raillissement de toutes les énergies, de toutes les volontés, de toutes les âmes, dans l'amour de notre patrie commune, afin qu'après avoir traversé la crise redoutable qu'elle subit avec tout l'empire britannique, elle puisse reprendre avec une vigueur nouvelle sa marche progressive dans l'accomplissement de ses destinées nationales.

Eh bien, je le demande à tout esprit impartial, est-ce avec une politique de compression, de restriction, d'oppression, qu'on peut assurer

la concorde ? Est-ce que l'union se fait à coups de matraque ? Et est-ce que le bâillon crée l'harmonie ? Non, l'oppression appelle la résistance, la résistance engendre le conflit, et le conflit détruit la paix nationale. Et c'est ainsi qu'au lieu de consacrer nos forces au progrès général, nous les gaspillons à nous combattre et nous nous épuisons dans des luttes intestines, funestes et désastreuses.

Vous savez, Messieurs, le mot que l'on prête à Talleyrand. A propos de l'un des actes les plus reprobables de Napoléon, dont il était le ministre, il se serait un jour écrié : "C'est plus qu'un crime, c'est une faute." Une faute ? Pour le politique réaliste et sceptique, c'était là le mal suprême. Une faute, c'est-à-dire quelque chose qui ne profite pas à son auteur, quelque chose qui nuit, quelque chose qui complique, quelque chose qui embarrasse, quelque chose qui frappe en retour. Messieurs, ne parlons pas de crime, si vous le voulez. Mais n'est-ce pas incontestablement une lourde faute politique que cette campagne intempestive contre la minorité canadienne-française d'Ontario ? Je n'invoquerai pas ici le témoignage d'un homme de ma race. Mais je donnerai la parole à un Anglais illustre : "Je dois assurer, s'écriait lord Elgin, que, pour ma part, je suis profondément convaincu du caractère impolitique de toute tentative de dénationalisation des Canadiens français. Généralement, ces tentatives ont un effet opposé à celui qu'on avait en vue, en ce qu'elles intensifient les préjugés et les animosités nationales."

Oui, c'est une faute politique que cet essai malheureux de restriction envers une langue qui a tous les titres au respect, à l'admiration et à la sympathie des Canadiens de toute origine. C'est une faute contre le droit, c'est une faute contre la justice, c'est une faute contre la liberté, c'est une faute contre l'union nationale. C'est une faute que l'Allemagne prussifiée a commise contre l'Alsace et la Pologne mais qui ne devrait pas être imitée dans un pays britannique.

Quelle anomalie et quel anachronisme en ce moment que cette lutte entre la majorité anglaise et la minorité française d'Ontario ! Là-bas, dans les plaines glacées de la Flandre, les soldats des deux races fraternisent, rivalisent d'héroïsme et versent en commun leur sang pour la liberté du monde. Les deux nations longtemps séparées par des rivalités d'ambition et d'intérêts, sont devenues deux nations-sœurs. Leurs drapeaux s'entre-lacent, leurs âmes se comprennent, leurs cœurs s'unissent, l'entente cordiale est devenue une alliance sacrée, cimentée par le sacrifice et auréolée par la gloire. Le monde contemple ce spectacle : la France qui acclame l'Angleterre, et l'Angleterre qui aime la France ! Écoutez ces émouvantes paroles publiées dans le *Times* par un brillant écrivain anglais : "A toutes les tristesses de cette guerre il se mêle pourtant une joie : l'amitié qui nous

unit maintenant aux Français. Jamais deux nations n'en coururent d'aussi étroite... Nous admirons la France comme jamais encore nous n'avons admiré un peuple. Nous aussi, nous sommes vieux et expérimentés, nous rêvons, nous pourrions de dangereux rêves ; mais nous n'avons pas été mis à l'épreuve comme les Français nous ne savons si nous serions capables de supporter ce qu'ils ont enduré. Ce n'est pas seulement parce qu'ils ont survécu et conservé leurs forces, c'est parce qu'ils ont une force neuve... Nous sentons que la France, à l'heure actuelle, ne combat pas uniquement pour son propre honneur et pour son beau territoire, encore moins pour un triomphe sur un rival arrogant, mais pour ce qu'elle signifie dans le monde."

Lorsque l'amitié anglo-française trouve en Europe de tels accents, pourquoi faut-il que nous assistions ici à l'inimitié anglo-française ? Le Canada est notre patrie commune ; la Providence a mêlé nos destines ; elle a voulu associer nos deux races à l'œuvre du progrès canadien, de la grandeur canadienne. Mais cette œuvre ne saurait s'accomplir que dans le respect de la justice et dans la pratique généreuse et loyale de la liberté. Voilà ce que nous demandons à nos concitoyens anglais d'Ontario. Ils sont assez forts pour être justes, assez sûrs d'eux-mêmes pour ne pas rebotter le libre essor d'une nationalité dont le patriotisme a fait ses preuves. Qu'ils s'inspirent des meilleures traditions britanniques ! Qu'ils prêtent l'oreille aux enseignements et aux leçons des plus fameux hommes d'État de l'Angleterre : Pitt, Canning et Gladstone ; de nos gouverneurs les plus illustres : Dorchester, Elgin et Dufferin ; de leurs chefs les plus vénérés : Robert Baldwin, John A. Macdonald et Edward Blake ! Et qu'ils donnent à la Confédération ce glorieux spectacle : une majorité qui s'incline devant le droit et qui proclame que la force du nombre n'est pas le dernier mot de la science politique !

A propos de tolérance

II

Répondant aux plaintes de gens qui trouvent que ses critiques sur le Théâtre de Québec ne sont ni assez sévères ni assez suivies, l'*Action Catholique* (No. du 18 octobre) tirait les lignes d'un programme qui ouvre tout un champ d'apostolat.

Nous félicitons et remercions l'éminent confrère de nous offrir ainsi un plan ou tracé qui vient si à propos rendre moins difficile notre tâche.

Nous rapporterons donc au mal des lupanars ou mauvaises maisons ce que le confrère disait d'un autre mal, et nous dirons, empruntant quelques-uns de ses termes : La plaie des lupanars est le résultat et le symptôme d'un organisme social anémié et gangrené ; pour la guérir, c'est tout l'organisme qu'il faut fortifier, c'est tout le sang qu'il faut purifier.

Il n'est pas vrai qu'il y ait des maux nécessaires, mais il n'est pas

faux que, étant donné les vices de l'organisme social, il en résulte une foule de maux inévitables, et entre autres, le mal de la prostitution, le scandale des lupanars.

Pour guérir ce mal, pour faire disparaître cette plaie, il faut d'abord commencer par le commencement, viser au plus pressé, appliquer tout de suite les remèdes directs, non pas ceux que l'on croit, mais ceux que l'on sait et qui sont reconnus efficaces.

Or, pour trouver sûrement le vrai remède, ne convient-il pas d'éliminer sans pitié les panacées que les commerçants, (et nombre de compères les valent !) sont toujours prêts à sortir de leur sac dans les moments les plus critiques ? Ainsi ne perdons pas de temps à discuter sur la question de savoir si la tolérance doit prévaloir comme remède du mal qui nous occupe, et passons outre.

L'amende ? Cette prétendue peine pécuniaire ne semble-t-elle pas être une façon de prime d'assurance payée par les maîtresses des lupanars et leurs subordonnées ?

Il y a la prison. Nous l'avons dit dans un premier article, et nous le redisons : La prison serait un remède meilleur que l'amende. Mais ce remède, meilleur qu'un autre absolument inefficace, serait-il le bon ?

Pour faire disparaître à jamais le scandale des lupanars, ne s'agirait-il pas, comme l'Action Catholique le prétend pour guérir celui du théâtre, de "refaire la mentalité et les mœurs du public, de refaire le sérieux et la solidité des esprits, de restaurer la noblesse déchue, dégradée, des âmes chrétiennes, ... de refaire aussi une société vraiment chrétienne" ?

Et cette réforme de la mentalité et des mœurs du public ne devra-t-elle pas en toute justice et en premier lieu s'appliquer aux malheureuses victimes, la plupart moins conscientes et moins responsables du scandale qu'elles affichent, que les misérables et scélérats instigateurs des premières fautes qui les ont conduites de chute en chute, souvent de désespoir en désespoir, de rebuts en rebuts aux pires dérèglements ?

Dans ce cas, peut-on dire que la prison serait le lieu propice aux réformes désirables ?

Nous allons humblement soumettre notre avis. Mais citons d'abord ce que dit l'Action Catholique au cours d'un article plus récent que celui signalé plus haut, et qui touche directement à notre sujet (21 octobre) :

"A la peine de la prison, substituée à celle de l'amende pour les récidivistes déclarés, devrait aussi s'ajouter la réclusion prolongée ou même perpétuelle, pour les cas où cette précaution de sécurité serait nécessaire. Et elle serait manifestement nécessaire pour les cas qui n'offrent plus d'espoir humain de guérison, soit au point de vue physique, soit au point de vue moral.

"Plusieurs de ces cas relèvent de la médecine mentale, et l'on enferme dans les asiles d'aliénés de pauvres malades qui sont beaucoup moins dangereux et beaucoup moins avariés que d'autres qui gardent leur liberté en ayant périodiquement une amende relativement légère. La réclusion perpétuelle a été pratiquée avec succès en certains pays contre ces sortes de pousseurs, et ici encore la loi civile

devrait s'inspirer de la loi morale et de la loi divine, qui sont les lois mêmes de la vie, pour les peuples comme pour les individus."

Nous notons, sans la comprendre, l'option du confrère pour la prison. Nous ne la comprenons même pas "pour les cas qui n'offrent plus d'espoir humain de guérison physique ou morale". Quelques-uns de ces cas pourraient bien n'être désespérés qu'au point de vue de certaines opinions purement conjecturales. N'a-t-on pas dit avec raison : "La médecine est souvent une science conjecturale" ? Les causes capables de la démentir sont nombreuses, mais pour les malheureuses dont il s'agit, le séjour dans un asile sous l'influence d'une règle douce et ferme qui les astreindrait à un ordre journalier d'occupations aussi variées qu'alternatives, produirait sur le plus grand nombre, sinon sur toutes, au point de vue physique comme au point de vue moral, des merveilles et même des miracles.

Nous disons asile, non pas prison. Asile évoque plutôt l'idée d'un établissement où des personnes consacrées à Dieu se vouent par vocation spéciale à certaines œuvres de charité. Or voici qu'il est question de pécheresses publiques, et il s'agit d'abord de faire cesser le scandale qu'elles répandent. C'est le droit, le devoir et la fonction de l'autorité publique de supprimer le scandale et d'interner les délinquantes. C'est aussi son droit, son devoir et sa fonction de les confier, en les internant, à une garde, direction et surveillance compétente, et qui niera, qui osera nier la compétence des sujettes que peuvent fournir certaines communautés de religieuses pour la conduite d'établissements soumis à un régime particulièrement approprié pour la réformation des esprits et des cœurs et à la réforme des mœurs.

L'hygiène physique n'y est pas négligée, bien au contraire. Elle est le corollaire obligé, la conséquence nécessaire et infaillible d'influences religieuses et disciplinaires, de bons conseils, de charitables reproches et avis, d'exercices variés, d'habitudes d'ordre, de travail et de propreté, d'exemples reconfortants, dans une atmosphère toute pénétrée de la pensée et de la présence de Dieu, créateur de ce bon soleil qui éclaire la nature et de l'air indispensable à la vie de l'homme, des animaux et des plantes.

On a défini le crime toute violation grave de la loi morale, religieuse ou civile.

Pourquoi la prison, au lieu de l'asile, pour les prostituées ? Sont-elles des criminelles ? Au point de vue moral, oui. Au point de vue des commandements de Dieu, oui.

Mais au point de vue de la loi civile ? ... Evidemment non, et ici, qu'on nous comprenne bien, ce n'est pas un principe, qui nous soit personnel, que nous émettons ; ce n'est pas une doctrine, qui nous soit propre, que nous formulons. De ce principe, de cette doctrine, nous dégageons hautement et nettement notre responsabilité. Nous laissons cette responsabilité aux écarts, aux égarements qui infectent une foule d'esprits, nous l'attribuons aussi à nos lois et à nos législateurs.

Comment cela ? ... Ecoutez.

Que signifie dans nos lois cette option offerte aux délinquants dont il s'agit, entre l'amende et la prison ? Ou une amende de telle somme, ou un emprisonnement de telle durée. Fort étrange en vérité cette option qui peut prêter un champ facile à des suppositions très peu respectueuses pour la loi, très injurieuses pour le législateur. La réunion ou l'adjonction des deux peines infligées à la fois, cela se comprendrait ; la logique du sens commun en conclurait que la faute est grave. Mais l'amende dont le paiement assure la remise en liberté et laisse la voie ouverte à de prochaines contraventions ... ?? L'emprisonnement ne se présente-t-il là que comme punition du délit (!) de ne pouvoir ou de ne vouloir s'acquitter de l'amende ? Aurait-on voulu intéresser l'Etat aux bénéfices du négoce ?

Oui, dirons-nous avec l'Action Catholique (21 octobre 1915), "la loi civile devrait s'inspirer de la loi morale et de la loi divine, qui sont les lois mêmes de la vie, pour les peuples comme pour les individus." Nous ajouterons de notre cru que, pour les cas dont il est question, l'amende est, sous les apparences de légalité qu'elle affecte, un moyen odieux et immoral de tolérer et d'encourager pratiquement l'exercice professionnel et public du vice et du scandale. Nous répétons, en terminant, que la prison n'est pas le lieu approprié aux délinquantes prises dans les lupanars, et qu'il existe des établissements ou asiles dirigés par des communautés religieuses parfaitement aptes à l'héroïque tâche de réformation qu'il s'agit d'entreprendre.

Nous reviendrons sur le sujet.

RAPHAEL.

L'A. C. J. C. et les Canadiens français d'Ontario

La lutte pour la liberté d'enseignement dans la province d'Ontario est entrée dans sa phase héroïque. Nos compatriotes ne sont pas abattus par la persécution violente, ils sont au contraire plus déterminés que jamais à résister vaillamment à l'oppression tant qu'on n'aura pas reconnu leurs droits essentiels.

L'association catholique de la Jeunesse Canadienne française a déjà témoigné hautement de sa sympathie pour la minorité ontarienne. Notre actif concours est acquis à l'Association Canadienne française d'Éducation de l'Ontario, représentant les pères de famille, aussi longtemps que cette dernière jugera bon de poursuivre la lutte et de compter sur notre collaboration désintéressée.

L'A. C. J. C. n'est pas une armée de parade : elle groupe les jeunes gens sur tout les points du pays pour leur permettre de compléter leur formation, de puiser ensemble aux meilleures sources de renseignements et d'organiser avec méthode leur effort collectif. Le travail intime de nos groupes se traduit le plus généralement en action bienfaisante au sein de nos paroisses ; mais il importe que l'on sache que notre association dispose au moment qui lui plait d'une multitude

de combattants aguerris et disciplinés et que toutes ces forces coalisées sont aujourd'hui comme hier au service de la langue française persécutée dans l'Ontario.

Grâce au dévouement magnifique de nos camarades l'Association catholique de la Jeunesse Canadienne française a pu, depuis près d'un an intéresser l'opinion publique au problème scolaire qui déshonore l'une des principales provinces de ce pays et rallier à la cause de nos compatriotes opprimés les citoyens vraiment soucieux du droit de la justice et de la liberté.

La saison d'été a nécessairement ralenti notre action. A dessein nous avons prolongé cette période d'accalmie afin de laisser retomber la poussière du combat et de fournir aux autorités qui usent si mal de la force l'occasion de considérer de sang-froid l'extrême gravité de la situation dont elles sont responsables.

En annonçant la reprise de notre campagne d'éducation patriotique et de souscription au bénéfice des "blessés de l'Ontario," nous avons conscience de remplir au nom de la race Canadienne française une fonction nécessaire et un devoir sacré.

De nouveau nous nous efforcerons de faire de la lumière autour de l'angoissant problème de nos écoles, et nous oserons demander à nos compatriotes et à tous les hommes de cœur une deuxième souscription pour la défense de la langue française. Jamais on n'a tant parlé de patrie et de civilisation que depuis bientôt un an et demi ; nous espérons qu'en pareilles conjonctures personne ne voudra nous refuser l'appui dont nous avons besoin pour soutenir efficacement l'Association Canadienne française d'Éducation d'Ontario et pour ramener la majorité ontarienne à des sentiments de plus évidente humanité.

On veut tuer la nationalité Canadienne française dans l'âme des petits enfants ; nous n'avons pas le droit de permettre la perpétration de cette monstruosité. Aussi longtemps que durera la persécution aussi longtemps doit durer la résistance organisée.

Nos compatriotes ontariens nous donnent l'exemple du plus pur patriotisme. Rappelons-nous que leurs intérêts sont les nôtres et que les droits en jeu nous sont communs à eux et à nous ; il faut donc entourer leurs généreux efforts de nos sympathies les plus vives et assurer la fécondité de leurs sacrifices en versant d'abondantes souscriptions dans la caisse de secours que nous avons ouverte et que les circonstances actuelles nous feraient un crime de fermer prématurément.

L'A. C. J. C. ne peut pas différer davantage la tenue du congrès agricole qu'elle avait projetée pour le printemps dernier, mais puisque l'on attend d'elle, par surcroît, l'immense travail de mobilisation qui ralliera de nouveau l'opinion publique autour de la question bilingue, nos amis ne reculeront pas devant la tâche et ils s'imposeront avec joie un labeur si impérieusement commandé par la nécessité.

Le Comité Central de l'A. C. J. C.

St-Joseph m'a exaucée

(Souvenirs d'un missionnaire de la République Argentine.)

C'était en 1895. Le 16 mars, je m'enfonçais dans la Pampa centrale pour y visiter un groupe de familles de la Vallée de Luanco; mon intention était de demeurer une semaine au milieu d'elles. Je les avais averties d'avance et je pensais leur donner une mission qui serait l'unique de cette année. Je sautai à cheval, tandis que Pacifique, mon compagnon de voyage (c'était un néophyte indigène que j'avais baptisé sous ce nom en raison de son tempérament calme) faisait avancer les chevaux chargés de nos bagages.

Nous arrivâmes sur le soir. On nous avait préparé un petit appartement qui devait nous servir de chapelle et de logement.

À peine arrivé à Luanco, je me mis de 17 et le 18 mars à faire à ce groupe de familles des instructions préparatoires à la fête de saint Joseph envers lequel on a dans ces endroits une grande dévotion; mais tout ne devait pas aller à notre gré et selon notre attente, bien au contraire.

Le soir du 18 mars, après avoir parlé de la fête du lendemain, et exhorté plusieurs hommes et un plus grand nombre de femmes à remplir leur devoir paascal, je leur souhaite bonne nuit, et les engage à demeurer dans le silence et le recueillement. Je me retire pour prendre un peu de repos; mais au moment où j'y songeais le moins, voilà qu'un jeune homme qui avait un peu bu se met à jouer d'un orgue de barbarie; aussitôt en un instant tout le monde est sur pied, on danse et toutes les bonnes résolutions s'en vont en fumée.

Je n'en menais pas large! je passai une bien mauvaise nuit et le lendemain ayant célébré la messe de grand matin je m'en allai, non sans avoir sévèrement admonesté le maître de la maison qui avait toléré ce désordre.

Pacifique, mon sacristain, n'approuvait pas ma résolution de partir si promptement; et moi-même je ne savais me rendre compte de ma précipitation: le fait est que nous nous éloignâmes rapidement dans la direction du fleuve, vers un point appelé *La Chacarrita*, où l'on ne m'attendait qu'au bout d'une semaine. Je me souviens que nous étions partis un peu à l'aventure, à jeun et sans connaissance des lieux. Ce qui m'importait par dessus tout, c'était de m'éloigner au plus tôt de cet endroit.

J'avais compté arriver à la rive du fleuve avant midi, mais ma montre marquait déjà trois heures et on ne voyait pas la rive: Nous nous étions égarés!

Étenués, nous et nos montures, par la marche comme par la faim et la soif, nous ne savions quel parti prendre. Enfin je me décide à prendre la direction du sud. Au bout d'une heure nous nous trouvons en vue de la côte. Nous n'aurions pas pu nous tromper davantage: le seul remède à la situation était de passer le fleuve à gué et chercher un sentier praticable sur l'autre rive. Mais cela même nous

était impossible. Les chevaux reculaient en présence de la profondeur de l'eau qui roulait menaçante. D'autre part cette côte était si inégale et si couverte de buissons épineux que nous avions peine à avancer, et nous ne pouvions pas laisser nos chevaux aller d'eux-mêmes à la recherche d'un chemin guéable. Il ne nous restait qu'à continuer le long du Rio ou milieu des cannes, en avançant pas à pas au prix d'égratignures aux bras et aux jambes, les vêtements en lambeaux, plus que jamais en peine à la vue de la nuit qui s'avancait. Il y avait encore un tout petit espoir celui d'arriver à un gué du fleuve, appelé *Torro Cologado*, mais pour comble de malheur au milieu de ces ennuis le bon *Pacifique* lui-même commençait à perdre de son calme.

Le jour baissait et les ténèbres se faisaient de plus en plus épaisses quand, ô providence, nous entendons l'aboïement d'un chien. Un frisson de joie nous traverse, Dieu soit loué, il y a du monde. Tout au moins on pourra nous indiquer le moyen de sortir de ce labyrinthe. Et nous étions si joyeux que nous ne remarquions même pas que le sentier dans lequel nous nous étions engagés l'un à la suite de l'autre aboutissait à une petite cour où deux mâtiens nous barraient le passage. Mais tout d'un coup s'avance un homme vénérable à la barbe et aux cheveux blancs, et il nous dit: — Bonsoir, père, avancez sans crainte. Descendez de cheval et laissez que je m'en occupe, vous êtes ici chez des amis.

On peut penser quel effet produisit sur moi l'aspect de cet homme, ces paroles bienveillantes, son accueil familial. Je regardai tout autour et au fond de la cour que les cannes entouraient, lui faisant une gracieuse couronne, je vis une maisonnette en paille, fermée par une petite porte. Je saluai le bon vieillard dont l'extérieur me rappelait saint Joseph, et sur son invitation à entrer, je descendis et entrai en silence.

Contre la paroi du fond était un petit lit sur lequel était assise une femme d'environ 50 ans extrêmement émaciée, mais qui paraissait encore avoir des forces.

— Bonsoir, me dit-elle, et elle continua:

« Oh! père, père soyez le bienvenue. Depuis plusieurs jours je vous attendais. J'ai tant prié saint Joseph pour avoir un prêtre avant de mourir. Voilà six mois que je suis clouée dans cette posture, sur ce lit, sans pouvoir me remuer. Mais je savais que saint Joseph ne m'aurait pas laissée mourir sans que j'aie mis ordre aux affaires de ma conscience. Mon cœur me disait que le missionnaire viendrait. Et vous voilà ici justement le jour de saint Joseph. Que Dieu soit loué!

On peut s'imaginer si j'étais étonné d'entendre ces paroles dites avec tant d'assurance et de foi, et qui me semblaient préparées depuis longtemps. Je voulais savoir si elle avait de quelque façon connu mon approche.

— Non, aucunement, fit-elle, mais mon cœur me disait que saint Joseph saurait me consoler à l'heure de la mort!

« Voyez, père, je vous attendais déjà

ce matin, et c'est ce qui fait que je me trouve mieux; c'est le mieux qui précède la fin. Mais la mort peut venir à présent, je ne la crains plus. *Saint Joseph m'a exaucée.* »

Et c'était une grâce vraiment extraordinaire.

Il y avait déjà douze ans qu'elle était mariée avec celui qui nous avait introduits, et jamais ils n'avaient pu faire bénir leur union. Ils se confessèrent tous les deux la nuit même; puis, vint la récitation des prières et du chapelet et je les disposai ainsi à la sainte Communion pour le lendemain matin.

La nuit se passa presque toute entière en pieuses conversations, et je me sentie singulièrement édifié de l'esprit de résignation et de foi de la malade. Le bon vieillard me prépare une couchette entre deux troncs d'arbre, et j'y demeurai près d'une heure, en compagnie et sous la garde des deux gros mâtiens qui étaient devenus mes amis.

Le matin j'érige l'autel dans l'humble cabane. Je bénis le mariage et célèbre la sainte messe à laquelle ils assistent avec la plus grande piété et où ils communient. J'étais moi-même profondément ému.

Après avoir passé avec eux toute la journée du 20, je partis le 21, en la fête de S. Benoît, accompagné des bénédictins de ces deux bons chrétiens qui, les yeux inondés de larmes, ne cessaient de me remercier.

En remontant à cheval, un regard sur ma soutane en lambeaux et sur mes mains tout égratignées me rappelle toutes les péripéties de ce voyage qui m'a conduit jusque-là...

J'avais peine à retenir mes larmes. Je réponds encore une fois à leurs salutes, leur donne une dernière bénédiction, et tandis que je m'éloigne, je médite longuement sur la Divine Providence et sur la bonté avec laquelle S. Joseph est venu en aide à sa fidèle servante. Ce trait de miséricorde m'apparut encore plus sensible quand je sus que cette bonne chrétienne était morte peu de jours après. Doux et touchant souvenir qui ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Cette femme s'appelait Joséphine Fernandez et était originaire de Puntarenas

PIERRE BONACINA, prêtre,
Miss. salésien

Distribution de Grain et de Pommes de Terre de Semence

PAR LES FERMES EXPÉRIMENTALES DE L'ÉTAT (1915-1916)

Conformément aux instructions de l'honorable ministre de l'Agriculture, il sera fait, au cours de l'hiver et du printemps prochains, des distributions gratuites de semences de grain et de pommes de terre de qualité supérieure, aux cultivateurs canadiens. La ferme expérimentale centrale d'Ottawa fournira les échantillons d'à peu près les poids suivants: blé de printemps 5 livres, avoine blanche, 4 livres, orge 5 livres, et pois de grande culture, 5 livres. Les échantillons de pommes de terre (3 livres) devront être demandés à la ferme d'Ottawa,

pour les provinces de Québec et d'Ontario seulement, et, à certaines fermes annexes, pour les autres provinces.

Chaque demande doit être écrite séparément et signée par le pétitionnaire. En plus d'un échantillon de grain, nous pourrions, peut-être, sur demande, envoyer un échantillon de pommes de terre à chaque propriétaire foncier, mais chacune de ces deux demandes devra nous être adressées sur feuille distincte.

Les demandes écrites sur des formulaires imprimés seront refusées.

En raison de l'incendie de notre bâtiment de céréales, contenant le machinerie à nettoyer et une forte réserve de grain de semence à distribuer, nous serons obligés de limiter jusqu'à un point notre distribution. Il sera satisfait à un aussi grand nombre que possible de demandes rédigées conformément aux règlements établis, mais faudra-t-il qu'elles nous arrivent avant la fin de décembre pour n'être pas en retard. Aucun échantillon ne peut être adressé en réponse à une demande (quelle que soit la date de sa réception) s'il n'est pas clairement fait mention des besoins du pétitionnaire, de son expérience concernant les différentes cultures et de la nature du sol à ensemencher.

Les demandes d'échantillons de grains pour tout le Canada, et celles des pommes de terre pour l'Ontario et le Québec seulement, devront être adressées au Céréaliste du Dominion, ferme expérimentale centrale, Ottawa. En ne mettant pas cette adresse exactement, on s'expose à des retards et à des ennuis. Ces lettres ne devront pas être affranchies.

Les demandes de pommes de terre pour les provinces autres que l'Ontario et le Québec, devront être adressées (affranchies) au régisseur de la ferme expérimentale annexe la plus rapprochée.

J. H. GRISDALE,

Directeur des fermes expérimentales du Dominion.

Le Téléphone sans fils

D'Arlington à Paris

De New-York on annonce qu'Arlington, situé en Virginie, a pu communiquer par téléphone avec Paris, France. Honolulu, placé à 8,700 miles de Paris, a aussi entendu l'opérateur parlant avec Arlington.

John J. Carty, ingénieur en chef de l'American Telephone and Telegraph Company, a annoncé que la voix humaine avait été projetée avec succès de l'autre côté de l'Atlantique.

C'est à B. B. Webb, un ingénieur de téléphone, qu'a échu l'honneur d'être le premier homme dont la voix ait mis en communication le vieux et le nouveau monde. Prenant place dans la puissante station maritime de télégraphie sans fil d'Arlington, Virginie, à une heure désignée auparavant et choisie parce que l'atmosphère serait alors dégagée de toutes perturbations électriques, M. Webb, un peu après minuit, a demandé à l'opérateur de la télégraphie sans fil de donner le

signal à la Tour Eiffel à Paris.

La télégraphie sans fil lança l'appel à travers l'espace, et la réponse vint bientôt après. La route était libre. Le gouvernement français avait prêté la station de la Tour Eiffel aux ingénieurs pour quelques minutes précieuses. Attendant un mot de M. Webb à la station télégraphique de Paris, étaient H. E. Spreenne et A. M. Curtis, ingénieurs également, aux aguets et prêts à saisir la conversation dont ils attendaient la venue.

A Honolulu, situé à 4,800 milles d'Arlington, un autre ingénieur attendait aussi, avec un récepteur.

Dans le courant de la journée M. Webb crut qu'un message télégraphique arriverait de Paris lui annonçant si l'invention n'était qu'un mythe ou si réellement on avait réussi à converser au-delà de l'Atlantique.

Tard, cet après-midi, le message attendu arriva : il était adressé à la compagnie, ici et il disait que les "Hello" et les "Goodbye" de Webb avaient été distinctement entendus par les ingénieurs et l'officier de l'armée française à Paris, et que les fragments de ses phrases d'essai avaient aussi été recueillis. Presqu'en même temps, vint un message d'Honolulu, disant que la conversation de Webb non seulement avait été entendue, mais que le receveur savait que c'était Webb qui parlait.

M. Carly a déclaré ce soir qu'il ne croyait pas fort éloigné le jour où N. Y. pourra téléphoner à Tokio, et qu'il était convaincu de la possibilité pour la voix humaine de faire le tour du monde au moyen de la télégraphie sans fil.

Une Œuvre bienfaisante

Le curé de la paroisse de Lyon, Massé, rend un bel hommage aux Caisses populaires dans la lettre qui suit :

"Notre Caisse, dit-il, fait son œuvre au milieu d'une paroisse composée presque exclusivement de familles ouvrières ; alors vous comprenez que son capital ne peut s'accroître que par de petites sommes.

Il y a bien en notre ville une dizaine de banques d'épargne très riches qui s'annoncent comme ayant chacune un système des plus profitables, mais ces banques n'arrivent pas à pénétrer partout. La Caisse Populaire est l'œuvre du peuple pour le peuple lui-même. Les leçons de choses sont reconnues comme étant le moyen le plus efficace pour obtenir de bons résultats dans l'enseignement ; la Caisse Populaire est la leçon de choses par excellence pour introduire la pratique de l'économie dans les familles de la classe ouvrière. Les enfants de l'école en comprennent vite le fonctionnement, ils y prennent goût et s'y intéressent autant que les parents.

Il faut que les hommes de confiance qui sont les dirigeants d'une paroisse n'aient pas peur de se montrer dévoués et désintéressés pour cette œuvre éminente de bien social moral. J'ai trouvé dans ma paroisse de ces patriotes autant qu'il en fallait pour mener cette œuvre à bonne fin. Ces hommes

s'estiment heureux de savoir que l'économie se pratique dans un si grand nombre de familles, là où avant l'institution de La Caisse ce mot d'économie n'avait aucune signification.

La Caisse Populaire est une association de bienfaisance qui convient aux mères de famille beaucoup plus que n'importe quelle association mutuelle de secours.

L'Ordre Indépendant des Forestiers

Dans une lettre à son clergé, S. G. Mgr Bruchési écrit au sujet des Forestiers Indépendants qui sont si nombreux dans notre province :

"Un décret important, émané de la Sacrée Congrégation du Saint-Office, concernant l'Ordre Indépendant des Forestiers au Canada a été récemment communiqué à l'Épiscopat canadien, par Son Excellence Mgr le délégué apostolique.

"Il vient confirmer la direction que vous avez plusieurs fois reçue, relativement à cette association et à celles qui ont le même caractère de neutralité.

"Il nous trace à tous la ligne de conduite que nous avons à suivre, et nous inspire les conseils que nous avons à donner aux fidèles confiés à nos soins."

Voici le texte latin de ce décret :

Decretum Sancti Officii circa societatem vulgo dictam Independent Order of Foresters in Dominio Canadensi.

Feria 1^{va}, die 2 mensis Junii 1915, Eiusdem Rmi Patres Cardinales Inquisitores Generales sequens decretum emisserunt :

"Quod spectat ad Societatem Independent Order of Foresters in Dominio Canadensi, attentis noviter deductis, non constare eam esse arcensendam inter sectas damnatas ; hortandos tamen fideles ut se abstinuant a nomine huius societatis dando, ab ipsa societate occasione funerum invitanda et ut catholicis societatis potius adhaereant ; omnem vero speciem communicationis in divinis esse sedulo vitandam"

Il est certain que ces importantes directions et ces sages conseils donnés aux catholiques du Canada relativement à l'Ordre Indépendant des Forestiers s'appliquent aussi à toutes les sociétés neutres de secours mutuels, de la même catégorie.

Donc les catholiques doivent s'abstenir de s'enrôler dans les sociétés neutres ; l'Église veut qu'ils se groupent avec des catholiques et encouragent par conséquent nos sociétés franchement catholiques.

De plus, Rome rappelle que les catholiques doivent éviter de communiquer *in divinis* avec ceux qui n'ont pas notre foi. On sait, par exemple, que par suite de cette fraternité neutre, un grand nombre de nos frères prennent part en certaines circonstances aux services religieux des non catholiques.

Avis important

Tous ceux qui nous font remise par chèques pour abonnement ou pour achat de livres sont priés de les faire payables au pair, ou d'ajouter quinze sous.

EN PASSANT

La supériorité du bilinguisme

Au mois de juin dernier, écrit le *Patriote de l'Ouest*, 7,428 élèves des écoles de la Saskatchewan passaient avec succès les épreuves de l'examen de fin d'année scolaire.

En aucun endroit les élèves de nos écoles catholiques ne furent inférieurs à ceux des autres institutions de l'État, et spécialement dans les centres qui ont l'avantage inappréciable de bénéficier des services d'une communauté religieuse enseignante ou a remarqué que leurs élèves ont obtenu les plus brillants succès. Les inspecteurs de l'État les moins bien disposés pour nos écoles sont forcés d'ailleurs de le reconnaître et de rendre ainsi témoignage à la valeur de cet enseignement congréganiste.

Dans les centres franco-canadiens notons de plus que, on surcharge de programme déjà lourd, le français est enseigné dans toute la mesure du possible, sans que pourtant le succès des examens en soit d'ordinaire amoindri. Le fait est digne de remarque : ici en Saskatchewan, comme au Manitoba, ce sont les élèves des institutions bilingues, qui, grâce à leur développement plus complet, font ordinairement meilleure figure, à ces épreuves officielles.

Histoire de la punaise

Le docteur Horwarth, directeur du Musée zoologique de Budapest et l'un des plus réputés parmi les entomologistes, s'est demandé comment l'humanité avait hérité de l'insecte connu par les savants sous le nom de *Cimex lectularius* appelé vulgairement punaise des lits. Ces insectes n'ayant pas d'ailes, on se demandait comment ils avaient pu parvenir jusqu'à nous.

Le docteur Horwarth a résolu la question. C'est aux chauves-souris que nous devons ce fléau. C'est sur ces animaux que les punaises ont d'abord vécu en parasites. Elles limitaient leur champ d'action au bassin de la Méditerranée. Puis, les chauves-souris ayant rencontré l'homme dans les cavernes, et dans les maisons primitives, les punaises ont renoncé aux aventures aériennes de leur hôte ailé, en échange d'une demeure plus sédentaire.

C'est du moins l'explication rapportée par le *Cosmos*.

Les punaises ont si bien prospéré qu'on en connaît actuellement vingt espèces, ayant des représentants dans toutes les parties du monde. L'Europe est la plus favorisée, avec sept espèces différentes... aussi désagréables les unes que les autres.

L'île de Chypre On sait que la Grande-Bretagne a formellement offert de céder l'île de Chypre à la Grèce aussitôt que celle-ci aura promis d'intervenir dans le conflit en faveur des alliés.

L'île de Chypre tient le troisième rang comme étendue parmi les îles de la Méditerranée. Elle est située à

soixante milles de la côte de l'Asie Mineure. A venir jusqu'au 5 novembre 1914, elle était administrée par la Grande-Bretagne, mais appartenait à la Turquie, d'après une convention conclue avec le sultan de Turquie à Constantinople, en 1878. Mais au début des hostilités avec la Turquie, en novembre 1914, l'île fut annexée par la Grande-Bretagne. Un haut commissaire, le major sir J. E. Clauson, gouverne, avec l'assistance d'un conseil exécutif.

L'île de Chypre a une superficie de 3,584 milles carrés et possède une population de près de 300,000 âmes.

La peur de la conscription de Londres qu'il est bien pénible de publier, mais qui fait le tour de la presse :

"L'Evening News laisse entendre qu'une décision immédiate va être prise par les autorités anglaises pour arrêter le départ subit dans les colonies d'Anglais qui, par peur de la conscription, s'enfuient dans les îles de Jersey et de Guernesey.

"Il est clair, ajoute le journal que les bonnes relations existant entre la mère-patrie et les colonies seront bien compromises si l'on permet à des hordes de lâches d'arriver en foule au Canada en Australie et dans les Indes pays qui ont versé leur meilleur sang pour l'Angleterre.

C'est le temps pour nos journaux *jinjoes* de crier à la lâcheté, au manque de loyauté et de patriotisme. Ces fuyards sont chanceux de n'être pas des nôtres.

Cinquante-cinq millions

C'est là, dit la *Liberté*, le nombre de ceux qui aux États-Unis ne pratiquent aucune forme de religion.

—Mais c'est épouvantable !

—Oui, épouvantable. C'est pourtant le relevé des chiffres officiels.

—Et la cause d'un état de société si lamentable ?

—L'école publique neutre.

Un sectaire de France disait il y a quelque trente ans : "Bannissons la religion des écoles. Quand il n'y aura plus que le foyer domestique comme source de religion, nous en serons bien vite débarrassés, car la plupart des parents étant trop priés par les soins matériels n'ont pas le temps de s'occuper d'enseigner la religion aux enfants."

C'était diabolique, c'est vrai ; mais nous concédons sans peine que c'était assez pratique, comme esprit d'observation.

Le régime des écoles publiques neutres a sévi chez nos voisins et une cinquantaine d'années de fonctionnement de cette machine infernale a pagané aux trois quarts ce beau pays.

C'était pourtant de l'enseignement pratique qu'on y donnait, c'étaient des écoles vraiment nationales que, celles-là et malheur à celui qui aurait osé médire de cette institution d'état.

Pourtant les chiffres ont ouvert les yeux aux plus clairvoyants, et depuis quelques années une société s'est formée pour promouvoir l'enseignement de la religion à l'école.

Nous sommes dans l'Ouest Canadien à nous paganiser, car le régime

de l'école neutre sévit et les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Ne serait-il pas sage, puisque nous voulons rester au moins chrétiens, c'est-à-dire professer la foi en la divinité de Jésus-Christ, ne serait-il pas sage d'arrêter avant d'avoir récolté des fruits aussi amers, car il est plus facile de prévoir que de guérir.

Carranza Un journal bien informé relate comme suit l'entrée du F. Carranza à Mexico :

" Carranza, entré à Mexico en triomphateur le 19 août 1914, montra aussitôt ses intentions réformatrices ; les biens du clergé dévolus au gouvernement ; les églises administrées par un prêtre " national " avec l'aide d'un prêtre nommé par le gouvernement : 70 maisons occupées par les sbires et leurs propriétaires expulsés sans pouvoir rien emporter avec eux, parce qu'ils étaient de fervents catholiques ; le vicaire général contraint, sous la menace de voir saccager les églises et pendre les prêtres, de remettre le gouvernement de l'archidiocèse à un certain docteur Paredos.

" Quant à ses lieutenants, ils le montraient encore plus ignobles dans la persécution : à Puebla, l'Université catholique, le palais archiepiscopal convertis en casernes, les prêtres forcés de fuir. L'archevêque de Durango, vieux et infirme, obligé de faire plusieurs journées de marche et enfermé dans une prison humide. A Gadalaxara, la cathédrale pillée par les " constitutionnalistes ", le portail détruit, l'archevêché converti en quartier général ; 135 prêtres, parmi lesquels Mgr Placencia et les chanoines emprisonnés. A Tepic, Mgr Segura déporté aux îles Marias, ce lieu malsain réservé aux voleurs. Un peu partout, les prêtres, arrêtés, furent contraints de travailler sur les voies ferrées. "

On connaît aussi le décret grotesque et odieux lancé par Carranza pour réglementer l'Eglise catholique au Mexique.

Notes sur la Guerre

Tout l'univers a les yeux sur les Balkans. Les diplomates anglais et français réussiront-ils à entraîner la Grèce et la Roumanie dans le conflit en leur faveur ? La situation est grave. Les Serbes peu à peu faiblissent sous le poids des fortes armées austro-allemandes qui sont sur le point d'opérer leur jonction avec les troupes bulgares. La route vers Constantinople se trouverait ainsi ouverte aux Allemands. L'armée franco-anglaise débarquée à Salonique a déjà réussi sur certains points à repousser les Bulgares. La crainte de voir les Allemands s'établir à Constantinople décidera peut-être la Russie à envoyer une puissante armée à travers la Roumanie.

En France et en Belgique l'avance des Français et des Anglais est lente, mais sûre. Les Russes reprennent l'offensive sur tous les points. Dans les Dardanelles il n'y a aucun changement. Les opérations dans les Balkans décideront quel sera le sort de Constantinople.

La boisson et les soldats

Le camp de Valcartier est fermé et les soldats ont envahi notre ville.

Les soldats sobres se conduisent bien ; mais on ne peut pas en dire autant lorsqu'ils sont en boisson.

C'est un spectacle vraiment triste de voir tant de soldats sortir des buvettes sous l'influence du gin et du whiskey et se promener dans nos rues bousculant les passants et semant la terreur parmi les dames.

Les buvetiers abusent de nos militaires. Les autorités municipales et militaires devraient au moins punir sévèrement tout buvetier reconnu coupable d'avoir enivré un soldat en uniforme.

CIVIS.

Une invasion dangereuse

Notre province est envahie de plus en plus par les sociétés de secours mutuels étrangères.

Ces sociétés, pour la plupart, ont leur siège social dans Ontario. Elles ont pour promoteurs des franc-maçons et des orangistes. Plusieurs de ces associations sont de véritables antichambres des loges. Il y a des milliers de nôtres enrôlés dans ces sociétés et chaque mois notre province envoie de la sorte sous forme de contribution dans Ontario de fortes sommes qui représentent une partie des économies de nos ouvriers.

Or ce sont précisément ces orangistes que nous enrichissons qui font la guerre à la langue française dans Ontario.

N'est-il pas temps de songer à cela ? Pour notre part nous entendons bien faire une guerre sans merci à ces sociétés.

Mort de Paul Hervieu

De Paris on annonce que Paul Hervieu, auteur dramatique très en vogue et membre de l'Académie française est mort presque subitement, à l'âge de 58 ans.

L'œuvre d'Hervieu est mauvaise en général. Ses romans et ses pièces de théâtre sont immoraux pour la plupart.

Un petit coup d'œil

Un trop grand nombre d'abonnés négligent de payer régulièrement leur souscription.

Tous le savent, nous n'avons pour soutenir notre journal que le revenu des abonnements.

Il est pénible de le dire, seulement en arrérages il nous est dû près de deux mille piastres, non compris le montant dû sur l'année courante. Et pourtant l'abonnement est payable d'avance, et cela est très juste. En effet autrement il nous faudrait supporter seul pendant un an et plus tous les frais de publication de notre journal.

Donc, un petit coup d'œil sur les chiffres qui suivent l'adresse de notre journal !

En vente à la " Propagande des Bons Livres "

(: o :) —

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la " Vérité "

Ouvrages de Pierre l'Ermite

Et Ça !!
Le Soc
Lisez-Moi Ça !!
Et de Quatre
Les deux Mains
Toujours Elle !

Relié : En Librairie \$0.40 l'unité

Ouvrages de Ernest Daudet

Dans la Tourmente
Au temps de l'Empereur
En 1815
Fils d'Emigré.
Beau Casque.

Relié : En Librairie \$0.40 l'unité

LE BONHEUR DES FAMILLES ou VOULEZ-VOUS ETRE HEUREUX EN MARIAGE, par l'abbé J. Nysten.

Conseils pratiques et intéressants aux personnes mariées, aux jeunes gens et aux jeunes filles. — 11e mille. Beau volume. 50cts l'unité, 60cts franco. \$5.40 la doz.

ELEVATIONS SUR LA VIE CHRETIENNE. Tirées des Œuvres de Fénelon. Par l'abbé X. J. Clément franco 30 cts

Les Fastes de l'Eglise

PAR L. LE LEU

- 1 La Promesse accomplie.
- 2 Rédemption.
- 3 L'enfant du Tonnerre.
- 4 Le glaive et les clefs.
- 5 La Semence sanglante.
- 6 Les Pieds maudits.
- 7 L'ange du feu.
- 8 La Voix mystérieuse.
- 9 Les Défenseurs du Christ.
- 10 Récits d'un siècle.
- 11 Le Triomphe de la Croix.
- 12 Le Baptême de la France.
- 14 Les Moines.
- 15 La Terre Mérovingienne et ses Saints.
- 16 L'Île des Saints.
- 17 L'Ermite de Nuchtel.
- 18 Le Retour au bercail.
- 19 Les Images brisées.
- 20 Les Deux Couronnes.
- 21 Le grand Paladin de l'Eglise.
- 22 Loin du Cœur.
- 23 La Couronne brisée.
- 24 Les Rois de la nuit.
- 25 Par la Foi et par le Glaive.
- 26 Pour la liberté.
- 27 Les Fers brisés.
- 28 Dieu le veut.
- 29 La Bure et la Crocse.
- 30 La Lampe Ardente.
- 31 Pour la Croix.
- 32 Face au Glaive.
- 34 La Parole et l'Epée.
- 35 Le dernier Croisé.
- 36 Les douze Pilotes.
- 36x L'ange de l'Ecole.
- 37 La Vierge de Sienna.

Broché. 40 sous l'unité.

La Collection Bleue

La Fresnaie—M. Aigueperse.
Main d'enfant
L'Héroïsme au pays des Neiges—M. du Canfranc.
Le Fils de Stenio Morelli—Mary Floran.
Une Part de Bonheur—M. de Lamiraudie.
La Pupille du Doyen—Maurice Le Beaumont.
Sans Baptême—Jeanne de Lias.
Les Hommes de Proie—Jeanne de Lias.
Le Plan de la Comtesse—M. Maryan.
La Fiancée Boër—Raoul Montis.
La Fortune de M. Maufroy—B. Rorlot.
Le Mystère d'Arlacq—Marie Thiery. Au Bat.

La collection 14 vol. \$4.00

CROIRE C'EST VIVRE par Mgr Stang D. D. Evêque de Fall River. Broché franco 35 sous

LES EVANGILES commentés pour tous les dimanches de l'année. Broché, franco... 30c.

Auteurs Choisis

Chaque vol. in-12. Relié demi-basane En librairie 50cts. l'unité.

BOSSUET. Melanges. Un vol. de 358 pages.

DOM GREA. De l'Eglise et de sa divine constitution. Nouvelle Edition deux vol. 240 et 276 pages.

LEON XIII. Encycliques, Lettres apostoliques, Brefs, etc. Texte latin et traduction française en regard. Sept. vol.

S. S. PIE X. Encycliques, Lettres apostoliques, Brefs. Texte latin et traduction française en regard. Quatre vol.

Volumes à 30 centins franco

Christophe Colomb par C. d'Hallencourt
Berryer, par Pierre Lemoyne.
Montalembert (Abbé L. Bouthors)
Le général Chanzy, par Jean Laure.
Jean Chouan et la Chouannerie par Michel de R...
Amiral Courbet, (Comte de Lionval.)
O'Connell, par Emile Valsayre.

PAILLETTES D'OR. Recueil complet en trois tomes. Edition ordinaire. Ouvrage honoré de la Bénédiction et d'un Bref de Sa Sainteté Pie X. Relié percaline, plaque spéciale \$2.50.

PAILLETTES D'OR Quinze séries différentes. Chacune de ces 15 séries forme un tout complet. Broché, couverture illustrée, papier fort... \$2.25.

LES NOMS DES SAINTS. Les noms de Baptême. Par le P. Alf. Deschamps franco... 25c.

LOUIS HÉBERT et sa famille par l'abbé A. Couillard Després, franco 60 cts.

LE PETIT APOTRE du Sacré-Cœur, par l'abbé S. Febvre. 408 pages: Broché... 25 sous.

La Propagande des Bons Livres
Bureaux de la " Vérité "
près Québec